

L'UNION MEDICALE DU CANADA

Propriétaire et Administrateur: - - Dr A. LAMARCHE.

Rédacteur-en-chef: Dr H. E. DESROSIERS.

Secrétaire de la Rédaction: - - - Dr M. T. BRENNAN.

MONTREAL, MAI 1891.

BULLETIN.

Abus de charité.

Depuis quelques semaines, nos échanges des Etats-Unis se renvoient l'un à l'autre des plaintes aussi touchantes que justifiées au sujet des abus de charité qui se font dans les hôpitaux et les dispensaires où l'on traite tous les jours, paraît-il, un nombre considérable de malades très en état de payer pour les soins qui leur sont donnés.

Le sujet n'est pas nouveau. Depuis longtemps on a signalé ces abus ; depuis longtemps aussi on a reconnu l'inutilité de s'en plaindre, attendu que les directeurs des institutions intéressées, sourds aux observations qui leur sont faites, continuent à vouloir étendre à tout venant les bienfaits de leur philanthropie. Pourvu qu'au bout de l'an l'on puisse se dire que tant de mille malades ont reçu des soins à tel hôpital, on s'inquiète peu de savoir si ces malades étaient tous assez dénués de ressources pour en être obligés de s'adresser à l'assistance publique gratuite. Le chiffre y est et cela suffit.

Loin de nous donc la pensée de vouloir changer, sur ce point, la manière de voir des administrateurs intéressés. Mais nous aurions désiré faire comprendre aux médecins qui font le service dans les hôpitaux et les dispensaires quel tort considérable ils font à leur propre clientèle et à celle de leurs confrères du dehors en se prêtant ainsi bénévolement à la perpétration de semblables abus. Sur cinquante malades qui se présentent à la consultation d'un dispensaire, il y en a au moins la moitié qui, le dispensaire n'existant pas, auraient consulté *et payé* un médecin de leur choix. Même parmi les malades internés dans les salles d'hôpital, il en est un bon nombre qui se sont pas aussi pauvres ni aussi dénués